

# UNE NOUVELLE PROPOSITION POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Par Benjamin Trister et Rachel Trister

Le 21 septembre 2016

Nous sommes honorés d'avoir l'occasion de présenter nos points de vue au Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes.

## CONTEXTE

Comme vous le savez, le mode de scrutin que nous utilisons pour élire le gouvernement fédéral du Canada remet souvent le pouvoir d'un gouvernement majoritaire à des partis qui n'ont pas réussi à gagner l'appui d'une majorité de l'électorat. Cette simple constatation mine la légitimité de nos gouvernements et du système utilisé pour les élire.

Prenons les deux dernières élections fédérales. Dans l'élection de 2011, les conservateurs ont remporté un gouvernement majoritaire. Même si seulement 39,6 % des voix ont été accordées aux conservateurs, ils ont gagné 53,9 % des sièges à la Chambre des communes. Dans l'élection de 2015, les libéraux ont remporté un gouvernement majoritaire, en se voyant octroyer 54,4 % des sièges après n'avoir remporté que 39,5 % des votes exprimés. Manifestement, il y a un déphasage considérable dans notre système actuel entre ceux que les Canadiens appuient et ceux qui finissent par nous gouverner, à tel point que nous ne pouvons pas vraiment dire de notre système qu'il reflète la volonté de l'électorat. Lorsque les gouvernements n'ont pas l'appui des gouvernés, la confiance envers le gouvernement lui-même est minée. Les Canadiens méritent mieux.

Voici une autre façon de voir les choses : la raison pour laquelle notre système électoral accorde le gouvernement majoritaire à des partis qui n'ont pas l'appui d'une majorité de l'électorat est qu'il ignore tout simplement les voix exprimées pour les candidats défaits. Un candidat remporte sa circonscription simplement en obtenant plus de voix que tout autre candidat dans sa circonscription, même s'il ne remporte pas la majorité des voix exprimées. C'est le « scrutin majoritaire uninominal à un tour ». Toutes les voix exprimées pour des candidats défaits n'ont aucune incidence sur la composition de la Chambre des communes. En 2011, 7 426 914 voix ont été exprimées pour les candidats gagnants et 7 297 066 pour les candidats perdants. En 2015, 8 484 532 voix ont été exprimées pour les candidats gagnants et 9 106 936 pour les candidats perdants. La volonté de ces électeurs dans ces élections ne s'est pas reflétée dans les gouvernements que le système fédéral a produits et néanmoins, ces électeurs doivent vivre avec les mesures que ces gouvernements prennent. Notre système est prétendument une démocratie alors qu'en vérité, ces résultats sont souvent profondément antidémocratiques.

Notre système électoral pose un autre problème, celui de favoriser l'apathie et de décourager la participation citoyenne la plus large possible. En 2011, seulement 60,7 % des Canadiens admissibles à voter l'ont fait. En 2015, c'était 67,8 %. Si les électeurs pensent qu'un candidat va remporter une circonscription, peu de choses les incitent à prendre la peine de voter, sachant que le vote n'aura aucune incidence sur le résultat.

Certains diraient que la stabilité qu'offrent des gouvernements majoritaires justifie l'élévation du parti qui obtient le plus de voix en un gouvernement majoritaire, même s'il n'a pas gagné l'appui d'une majorité de Canadiens. Ce point de vue est fondé sur la fausse hypothèse que les gouvernements minoritaires sont moins stables que les gouvernements majoritaires. Quoi qu'il en soit, ceux qui souscrivent à la réforme électorale défendent un point de vue différent, soit que toute stabilité accrue pouvant découler d'un gouvernement majoritaire plutôt que d'un gouvernement minoritaire n'est pas aussi importante que le principe selon lequel les gouvernements devraient généralement refléter la volonté de l'électorat.

Donc, si nous nous entendons essentiellement sur le fait que nous avons besoin d'un système électoral plus démocratique au Canada, à quoi devrait-il ressembler et comment peut-il être mis en place? Les intéressés proposent plusieurs systèmes électoraux possibles. Il n'y a pas de système parfait. Chacun comporte des compromis. Par exemple, certains croient que le présent gouvernement libéral penche pour un vote préférentiel. Dans ce système, au lieu de donner un seul vote au candidat que vous aimeriez voir remporter votre circonscription, vous classeriez les candidats du premier au dernier, par ordre de préférence. Les votes de premier rang seraient comptabilisés pour chaque candidat. Le candidat ayant le moins de votes de premier rang serait rayé de la liste et les deuxièmes choix des électeurs qui ont voté pour ce candidat seraient ajoutés au compte comme s'il s'agissait de votes de premier rang pour les autres candidats. L'exercice serait répété jusqu'à ce qu'un candidat remporte une majorité de voix. Ce système peut sembler attrayant parce qu'on pourrait dire que le candidat gagnant a obtenu un consensus dans sa circonscription qu'il devrait en être le représentant. Le problème que pose ce système vient toutefois du fait qu'il a tendance à confier le gouvernement à des partis qui se situent au centre du spectre politique. Voyons la situation sous l'angle souvent : l'électeur conservateur est probablement plus susceptible de voter pour un candidat libéral et non un candidat néo-démocrate comme deuxième choix. De même, un électeur néo-démocrate est plus susceptible de voter pour un candidat libéral comme deuxième ou troisième choix que pour un candidat conservateur. Le système de vote préférentiel comporte donc un parti pris important pour le centre et tend à accorder des gouvernements majoritaires à des partis centristes. Donc, en réalité, ce n'est qu'une autre façon d'accorder des gouvernements majoritaires à des partis qui ne sont pas le premier choix de l'ensemble de l'électorat. C'est peut-être légèrement mieux que notre système électoral actuel, mais il produirait encore des gouvernements majoritaires non représentatifs et serait plus compliqué pour les électeurs.

Une autre idée de réforme électorale consisterait à grouper les circonscriptions en un seul district électoral et à attribuer les sièges au sein du district en fonction du pourcentage du vote populaire. Par exemple, disons qu'un district comporte cinq circonscriptions et qu'un parti gagne 40 % du vote dans ce district. Dans ce scénario, ce parti se verrait accorder deux des cinq sièges. Cela produirait probablement un Parlement légèrement plus représentatif que celui que nous avons actuellement, mais il ne refléterait pas autant les voix exprimées à l'échelon national que d'autres systèmes électoraux à représentation proportionnelle et il pourrait engendrer une certaine confusion à savoir lequel des députés élus peut le plus prétendre représenter le district et à quel député un électeur devrait s'adresser pour obtenir de l'aide.

Une autre possibilité est un système de représentation proportionnelle mixte dans lequel des candidats remportent des sièges de la même façon qu'ils le font actuellement, mais d'autres sièges seraient remportés en fonction de la part proportionnelle du vote obtenu par chaque parti. Il s'agit d'une solution de compromis qui crée plus de problèmes qu'elle n'en règle. Il y aurait deux catégories de députés, les députés élus dans leur circonscription et les autres députés élus selon le vote populaire général et leur classement dans une liste dressée par leur parti politique. Les candidats qui sont des

favoris du parti auraient une meilleure chance d'être élus s'ils figurent en bonne place sur la liste du parti que s'ils se présentaient dans une circonscription, ce qui peut avoir l'effet de renforcer le pouvoir de la direction du parti. Le système ne produirait pas non plus une Chambre des communes véritablement représentative parce que la plupart des sièges seraient encore remportés comme ils le sont actuellement et les sièges attribués de façon proportionnelle pourraient ne pas être assez nombreux pour corriger le déséquilibre.

Chacun des systèmes susmentionnés peut être adapté afin de modifier les compromis inhérents à chacun d'eux. Nous pourrions aussi envisager plusieurs autres types de systèmes électoraux.

Le problème que pose le mouvement pour la réforme électorale au Canada est l'absence de consensus au sein du mouvement sur le système à privilégier. Si les gens les plus intéressés à promouvoir le changement électoral ne parviennent pas à s'entendre sur la nature de ce changement, il est peu probable que les Canadiens seront motivés à en choisir un plutôt qu'un autre. Ironiquement, cette absence de consensus pourrait aboutir au maintien de notre système actuel, qui est pire que la plupart des solutions de rechange.

## **NOTRE PROPOSITION**

Les propositions exposées ci-dessus ne sont ni simples ni faciles à comprendre. Donc, quelle mesure pouvons-nous prendre pour garantir que nous adoptons un meilleur système électoral de façon à établir un gouvernement véritablement représentatif? Nous avons besoin d'un système électoral « fait au Canada » qui reflète et respecte la volonté de notre électorat. Le système devrait comporter un minimum de changements et être facile à comprendre, de manière à ce que sa mise en œuvre reçoive l'appui des Canadiens. Nous avons étudié cette question en profondeur et avons créé un système que nous appelons « représentation proportionnelle ordonnée » (« RPO »).

Les principaux avantages du système de RPO sont qu'il est facile à comprendre et qu'il nécessite un minimum de changements. Les électeurs rempliraient leur bulletin de vote comme ils le font actuellement (un vote pour un candidat dans une circonscription), les votes ne seraient plus gaspillés, le vote stratégique ne serait plus un facteur et l'attribution des sièges qui en découleraient refléterait beaucoup mieux l'intention des électeurs que dans notre système actuel.

Dans le système que nous proposons, les voix seraient exprimées comme elles le sont actuellement, mais la façon dont les voix sont utilisées pour déterminer les gagnants des sièges changerait. Tous les votes seraient comptabilisés à la grandeur du pays. Les sièges seraient attribués en fonction de la part du vote populaire remportée par chaque parti. Après le scrutin, Élections Canada dresserait des listes pour chaque parti, en classant leurs candidats selon la part du vote populaire dans leur circonscription respective. Le candidat ayant obtenu la proportion la plus élevée du vote populaire dans sa circonscription serait au sommet de la liste de son parti et le candidat ayant obtenu la part la plus faible serait au bas. Par exemple, disons que la Chambre des communes compte 100 sièges. Si le parti A remporte 50 % des voix, le parti B, 30 % et le parti C, 20 %, le parti A obtiendrait 50 % des 100 sièges, le parti B, 30 et le parti C, 20. Les 50 premiers candidats de la liste du parti A remporteraient un siège, comme les 30 premiers candidats de la liste du parti B et les 20 premiers de la liste du parti C. Il n'y aurait que deux exceptions à cette attribution. Premièrement, si un candidat indépendant obtenait le plus de voix dans une circonscription, il se verrait attribuer cette circonscription et celle-ci ne serait pas prise en compte dans le calcul général. C'est la seule façon de garantir la possibilité d'élire des candidats non affiliés lorsque l'appui qu'ils remportent le justifie. Deuxièmement, puisqu'il serait possible que

deux candidats de partis différents se classent assez haut dans la liste de leur parti pour remporter la même circonscription, le candidat ayant obtenu le plus de voix dans cette circonscription remporterait ce siège et l'autre candidat serait retiré de la liste de son parti et les autres candidats sur cette liste monteraient d'un rang.

Si notre système avait été mis en œuvre dans la dernière élection, voici à quoi aurait ressemblé l'attribution des sièges, comparativement au système actuel.

Partis	% des votes	Sièges attribués selon la RPO	% des sièges	Distorsion % +/-	Sièges attribués selon le SMUT	% des sièges	Distorsion % +/-
<b>Libéral</b>	39,8	134	39,6	<b>-0,2</b>	184	54,4	<b>+14,6</b>
<b>Conservateur</b>	32,2	109	32,2	<b>0</b>	99	29,3	<b>-2,9</b>
<b>NPD</b>	19,9	67	19,8	<b>-0,1</b>	44	13,0	<b>-6,9</b>
<b>Bloc</b>	4,7	16	4,7	<b>0</b>	10	3,0	<b>-1,7</b>
<b>Vert</b>	3,5	12	3,6	<b>+0,1</b>	1	0,3	<b>-3,2</b>

Comme vous pouvez le voir, l'attribution des sièges selon la RPO est beaucoup plus proche du vote populaire que selon notre système actuel. Il est aussi très facile d'expliquer le système aux électeurs. Essentiellement, ils voteront comme ils le font maintenant et les sièges seront attribués en fonction du pourcentage du vote remporté par chaque parti. Ce système est assez simple à mettre en place en vue de la prochaine élection. Une description pas-à-pas de la mécanique de la RPO est fournie dans l'annexe 1 ci-dessous. Cette explication complète du processus de RPO ne prend qu'une demi-page de texte, ce qui témoigne de sa simplicité.

La RPO est tout à fait compatible avec le mandat du Comité et respecte les cinq principes formulés dans la résolution ayant donné lieu à la formation du Comité. La RPO offre d'autres avantages, entre autres : 1) les sièges sont plus répartis géographiquement au sein de chacun des partis nationaux; 2) le pourcentage de femmes élues augmenterait; et 3) la Chambre des communes serait composée de personnes qui ont remporté plus de voix en moyenne que dans notre système actuel.

## LA QUESTION RÉFÉRENDAIRE

Il y a aussi la question de savoir s'il convient de tenir un référendum avant de mettre en œuvre un changement. Le gouvernement fédéral peut adopter ce nouveau système par voie législative. Il ne nécessiterait pas de changement constitutionnel. Beaucoup de gens qui militent pour un référendum soutiennent qu'un changement de cette ampleur devrait avoir l'appui d'une majorité de Canadiens et que la majorité libérale ne devrait pas imposer un système qui ne bénéficie pas d'un large soutien. Bien des gens qui militent contre un référendum craignent que ceux qui s'opposent au changement exploitent la peur pour convaincre les Canadiens de garder le système actuel, peut-être en usant de désinformation et en attisant la peur de l'inconnu. Nous sommes d'avis que nous ne devrions adopter un nouveau système électoral sans référendum que si le système envisagé a l'appui de tous les partis politiques à la Chambre des communes. À défaut d'unanimité, nous proposons que le nouveau système (préférentiellement la RPO) soit utilisé lors de la prochaine élection fédérale et qu'un référendum soit tenu deux ans après cette élection pour voir si les Canadiens veulent conserver le nouveau système ou revenir à l'ancien système. Cela permettrait aux Canadiens de tester le système dans une élection avant

de rendre le changement permanent. Le référendum serait plus juste parce que les gens auraient la possibilité de vivre le changement proposé pendant quelques années avant de se faire une idée définitive et parce qu'après avoir vécu l'expérience, les électeurs seraient moins susceptibles d'être influencés par des renseignements faux.

## **CONCLUSION**

Nous croyons fermement que notre système électoral actuel ne sert pas un Canada moderne et qu'un changement s'impose. Nous croyons aussi fermement qu'une réforme électorale ne peut être adoptée que si le nouveau système est aussi simple que possible à comprendre et à utiliser pour l'électorat. Si nous nous embourbons dans des systèmes compliqués qui sont néanmoins méritoires, nous avons peu de chances de convaincre les Canadiens de changer notre système électoral. Aussi valables certains de ces autres systèmes puissent-ils être, s'il est impossible de les expliquer et de les comprendre facilement, ils ont peu de chances d'être adoptés par référendum. Notre proposition est facile à comprendre et produit des résultats extrêmement précis. Nous soumettons respectueusement que la RPO mérite un examen approfondi de votre part. Nous serions ravis de vous communiquer les données que nous avons utilisées, si vous le désirez.

## ANNEXE 1 – LE PROCESSUS DE LA RPO

Chaque électeur voterait dans sa circonscription pour un seul candidat, comme il le fait actuellement. Voici les étapes qui seraient nécessaires pour déterminer les gagnants dans une élection fédérale selon la représentation proportionnelle ordonnée.

1. **Les candidats indépendants qui remportent une pluralité des voix dans leur circonscription remportent ces circonscriptions.** Prendre cette mesure en guise de première étape est la seule façon de faire en sorte qu'un candidat indépendant puisse remporter une circonscription<sup>1</sup>.
2. **Déterminer le nombre de circonscriptions restantes.** Si aucun candidat indépendant ne remporte une circonscription, ce nombre serait de 338.
3. **Calculer le nombre de sièges de la Chambre des communes remportés par chaque parti politique.** Le calcul à cette fin est le suivant :
  - a) **Déterminer le nombre de voix obtenues par chaque parti politique** (et écarter les voix exprimées pour les candidats indépendants).
  - b) **Déterminer le pourcentage de sièges auquel chaque parti a droit** en divisant le chiffre obtenu à l'étape précédente pour chaque parti par le nombre total de voix exprimées pour tous les partis. Vous obtenez ainsi le pourcentage de sièges devant être attribué à chaque parti.
  - c) **Déterminer le nombre de sièges à attribuer à chaque parti** en prenant le pourcentage des voix obtenu par chaque parti et en le multipliant par le nombre total de sièges disponibles (obtenu à l'étape 2)<sup>2</sup>.
  - d) **Dresser des listes pour chaque parti.** La liste devrait numéroter les rangées, fournir les noms de tous les candidats du parti, leur circonscription et le pourcentage des voix que chaque candidat a obtenu dans sa circonscription. Les listes seraient triées selon le pourcentage des voix obtenu, en ordre descendant<sup>3</sup>.
  - e) **Attribuer les sièges au nombre de candidats en tête de la liste de chaque parti qui correspond au nombre de sièges auquel le parti a droit.** Ainsi, si les libéraux gagnent

---

<sup>1</sup>Pour éviter que des candidats se fassent passer pour des indépendants afin de tirer parti de cette règle, le directeur des élections aurait le pouvoir de disqualifier des candidats qui ont des liens avec un parti politique, mais qui font campagne en tant qu'indépendants. Concrètement, le risque est extrêmement faible parce qu'il est plus facile de remporter un siège en se présentant pour un parti qu'en tant qu'indépendant. Ainsi, il n'y a actuellement aucun député indépendant.

<sup>2</sup>Il est probable que les partis ne remporteront pas le nombre précis de voix nécessaires pour remporter les sièges auxquels ils ont droit. Par exemple, par simplicité, supposons que la Chambre des communes comporte sept sièges. Pour avoir droit à un siège, un parti devrait obtenir au moins 14,29 % des voix (100/7). Supposons que les libéraux obtiennent 64,5 % et les néo-démocrates, 21,1 %. Prenez  $64,5 + 21,1 = 85,6$  comme pourcentage total de voix obtenu par les partis qui se qualifient à des sièges. Divisez le résultat par le nombre de sièges ( $85,6/7 = 12,23$  % par siège). À ce stade, nous constatons que cette méthodologie ne vise pas à illustrer le fonctionnement de la RPO, mais plutôt à nous permettre d'illustrer notre point aussi simplement que possible. Si nous poursuivons, avec 64,5 % des voix, les libéraux devraient obtenir 5,27 % des sept sièges ( $64,5/12,23$ ). Avec 21,1 % des voix, les néo-démocrates devraient obtenir 1,73 siège ( $21,1/12,23$ ). Comme les néo-démocrates sont plus près de remporter le siège fractionnel (0,73 contre 0,27), les néo-démocrates obtiendraient ce siège. Les libéraux obtiendraient cinq des sièges et les néo-démocrates en obtiendraient deux.

<sup>3</sup>C.-à-d., le candidat qui obtient le pourcentage le plus élevé de voix dans sa circonscription serait au sommet de la liste et le candidat ayant obtenu le pourcentage le moins élevé des voix serait au bas.

100 sièges, choisissez les 100 premiers candidats apparaissant sur la liste du Parti libéral.  
Faites la même chose pour chaque parti<sup>4</sup>.

Voici ce que le calcul de la RPO aurait donné avec les résultats de la dernière élection :

Parti	Votes (N <sup>bre</sup> )	Votes (% du total)	Sièges	Sièges attribués (une fois les chiffres arrondis)
<b>Bloc Québécois</b>	821 144	4,705692	15,905	16
<b>Conservateur</b>	5 613 633	32,159789	108,733	109
<b>Vert</b>	602 933	3,455200	11,678	12
<b>Libéral</b>	6 942 937	39,787570	134,481	134
<b>Nouveau Parti démocratique</b>	3 469 368	19,881748	67,200	67
<b>TOTAUX</b>	<b>17 450 015</b>			<b>338</b>

Soumis par :

Benjamin J. Trister, LL.B., J.D., C.Dir.  
Rachel E. Trister  
Toronto (Ontario)

---

<sup>4</sup>Vérifiez si plus d'un candidat dans une circonscription se classe assez haut sur la liste de son parti pour remporter ce siège. Le cas échéant, le candidat ayant obtenu le plus de voix dans cette circonscription remporterait le siège, l'autre ou les autres candidats seraient rayés de la liste de leur parti et les candidats apparaissant plus bas sur cette liste monteraient d'un rang. Cette démarche est nécessaire pour faire en sorte qu'une seule personne puisse remporter une circonscription.